



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

foyers ruraux

Question écrite n° 52639

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la situation que traverse le mouvement des foyers ruraux, confronté à de sérieuses difficultés financières. animateurs culturels dans les territoires ruraux, acteurs du lien social et du désenclavement des populations rurales, les foyers ruraux, depuis des années, ont fait la preuve de leur efficacité et de leur indispensable mission. Ce sont trois mille structures, du local au national, qui sont en danger, suite au désengagement du Gouvernement qui n'a pas reconduit en 2004 la convention pluriannuelle qui liait les structures des foyers ruraux et du ministère de l'agriculture jusqu'en décembre 2003. La subvention étant menacée par une baisse considérable pouvant atteindre 75 %, il lui demande de l'informer des décisions qu'il compte prendre pour rétablir d'urgence la subvention à hauteur de celle de 2003 dans le respect des délais de l'exercice budgétaire 2004.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité a pris connaissance avec intérêt de la question relative aux difficultés, essentiellement d'ordre financier, que rencontre la Fédération nationale des foyers ruraux, et les effets qu'elles comportent pour l'avenir de ces activités d'animation des territoires ruraux. Le ministère chargé de la ruralité soutient les associations d'animation rurale par l'intermédiaire de conventions financières, de mises à disposition de fonctionnaires et du financement de postes FONJEP. Les foyers ruraux, par exemple, ont bénéficié en 2004 de quarante-trois FONJEP et de cinq mises à disposition. Conscient des difficultés de trésorerie rencontrées par ces associations, dans le contexte budgétaire de l'année 2004, un soutien exceptionnel a été versé aux associations qui bénéficiaient des conventions 2000/2003, pour les aider à passer le cap de la fin de l'année. Ainsi, en tenant compte des subventions, des mises à disposition et des postes FONJEP, la Confédération nationale des foyers ruraux a perçu, au titre de l'année 2004, 71 % de la dotation 2003, soit 912 285 euros. Par ailleurs, sur la base du rapport d'inspection réalisé en 2004, le cadre d'un conventionnement renouvelé sur l'animation rurale est en préparation. L'objectif de ce nouveau conventionnement est d'apporter aux associations un soutien tenant compte des recommandations de ce rapport et surtout des orientations du Gouvernement telles qu'elles figurent dans le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52639

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9583

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1016